

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2015/13**
Lundi 14 septembre 2015

35 h à l'AP-HP, défense des urgences, retrait de la loi Santé : **ON PEUT GAGNER !**

La rentrée 2015 est d'emblée placée sous le signe de l'austérité dans la Santé et l'Action Sociale. Le Sénat va entamer à marche forcée la discussion de la Loi Santé et dans la foulée le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui annonce de nouvelles restrictions.

Tous ensemble, nous sommes les derniers remparts et les seuls à pouvoir faire échec à cette logique marchande. Pour exemple, la mobilisation de l'AP-HP, les mouvements de défense des urgences, des actions dans des cliniques privées de cet été ouvrent des perspectives de luttes importantes dans notre secteur. Le gouvernement lance des ballons d'essai : suppressions de 22 000 postes, suppressions de 70 services d'urgences, répondons avec force à ces menaces !

Il faudra donc être avec l'AP-HP dans la reprise de leur mouvement **le 17 septembre**. Nous appelons les établissements à se mobiliser ce jour-là. Il est fondamental de continuer à expliquer aux salarié-e-s et aux usagers les dangers sanitaires et sociaux que représente la politique de la Ministre et de ce gouvernement à la botte des patrons et des marchés, ce sera l'objet d'une conférence de presse, organisée par la fédération, avec des professionnel-le-s d'établissements en crise et en luttes.

Le 8 octobre, la journée de grève appelée par CGT, SUD et FSU doit être significativement plus importante que le 9 avril dernier. Notre devoir dans la période est faire en sorte que la colère des travailleurs contre le gouvernement et le patronat ne les entraînent pas vers le piège du Front National, qui a toujours été le pire ennemi des travailleurs.

Face aux agressions envers l'action syndicale et à ses militant-e-s, la CGT décide aussi de tenir une action nationale **le 23 septembre**. Tout le monde est concerné, l'attaque envers les dirigeant-e-s syndicaux est une attaque aux libertés fondamentales. Nous sommes toutes et tous Ahmed, François, Frédéric, Sylvie, Jean Christophe...

Le 16 octobre, notre fédération participera aux états généraux alternatifs de l'action sociale en opposition aux états généraux voulus par le gouvernement pour réformer et marchandiser ce secteur. La CGT participera à toute initiative pour faire échec à ces états généraux, aux attaques du gouvernement et des employeurs.

L'intersyndicale CGT - FO - SUD pour le retrait de la Loi Santé se réunit régulièrement pour mettre en place une stratégie pour la rentrée, avec, dans un premier temps, des initiatives dans nos établissements, vers un mouvement national **pour faire retirer le projet de loi avant la dernière étape législative**.

***Nous ne laisserons pas désosser l'Hôpital Public
et la Sécurité Sociale !***

Retrait de la Loi Santé immédiatement !

SOMMAIRE

- ✓ Compte rendu de la réunion de la Commission paritaire de branche (BASS) du 01/07/2015 p.2
- ✓ Consultation CGT, FSU, Solidaires et FAFP des personnels de la Fonction publique p.3
- ✓ Commission Paritaire Nationale des Cabinets dentaires libéraux - Compte rendu de la réunion du 16/07/2015 p.4
- ✓ CCNT 66 : Commission Paritaire de Négociation du 10/07/2015 p.5-6
- ✓ Bon de commande des calendriers 2016 p.7
- ✓ Convocation du Comité Général de l'UFSP le 3 novembre 2015 p.8

N° 2015/13 - Lundi 14 septembre 2015

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 § 06134

Compte rendu de la réunion de la COMMISSION PARITAIRE de BRANCHE (BASS) du 1^{er} juillet 2015



Organisations syndicales présentes : CFE/CGC, CFTC, CGT, SUD.

I - Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions :

PV adoptés avec quelques modifications à la marge.

II – Agenda social :

Introduction liminaire du Président.

Constat est fait que la négociation au niveau de la branche est essentiellement axée sur les contraintes législatives et réglementaires. Or, pour la CGT, le dialogue social ne peut se résumer à cette seule alternative. L'UNIFED partage également cette position et estime qu'il y a besoin de « se poser » afin d'examiner plus précisément les priorités, c'est pourquoi la sollicitation avait été faite auprès des organisations syndicales de salariés. Certaines ont répondu positivement : la CGT, la CFDT et SUD en adressant leurs thématiques de négociations pour l'année à venir ; FO a refusé.

La CGT a présenté ses demandes, à savoir :

- ▶ la Convention Collective Unique,
- ▶ le dialogue social : moyens et financement,
- ▶ la formation professionnelle,
- ▶ l'égalité professionnelle femmes/hommes (a été évoquée la possibilité de recourir au Défenseur des Droits),
- ▶ la reconnaissance de la pénibilité et RPS particularité de la branche.

La CFTC a réclamé une négociation sur le pacte de responsabilité et toutes les organisations syndicales présentes ont demandé à l'UNIFED de connaître les thèmes qu'elle souhaite pour sa part aborder dans les mois à venir.

En réponse, l'UNIFED propose :

- ▶ de revoir par un avenant à l'accord de 2005, **la question du champ d'application des accords** ;
- ▶ de revoir par le biais d'un avenant sur l'accord

Formation Professionnelle Continue (de 2015) et au regard de la territorialisation qui prend effet en 2016, **l'organisation d'UNIFAF et de ses 21 délégations paritaires régionales** ;

- ▶ d'ouvrir une **négociation sur la qualité de vie au travail et la pénibilité**
- ▶ d'ouvrir une **négociation ou à minima une discussion sur la formation professionnelle**, notamment au regard de la clause de revoyure prévue dans l'accord de 2015. La CGT interroge quant au fait que seule la CFDT a signé cet accord, qui examinera donc cette clause de revoyure ?

La CGT et d'autres organisations syndicales remettent en question la Convention Collective Unique sur le périmètre de l'UNIFED. De nombreux et longs débats aboutissent à un « non » de la part de l'UNIFED : Pas de négociation à ce niveau, les employeurs étant toujours divisés...

La FEHAP est toujours sur l'idée d'un périmètre allant au-delà du périmètre actuel de l'UNIFED.

La CGT a cependant proposé de commencer par un état des lieux des champs conventionnels et d'entamer une discussion sur ce qui pourrait être le socle d'une convention.

L'UNIFED reste très attachée à la volonté d'aboutir malgré tout. A ce stade, le démarrage des travaux sur la Convention Collective Nationale du Travail du 15/03/1966 pourrait servir de base à ce futur socle. Les CLCC indiquent vouloir avancer de façon pragmatique.

L'UNIFED a bien entendu toutes les demandes des organisations syndicales de salariés, notamment sur la CCU. Un Comité Directeur doit se tenir 17 juillet. **L'UNIFED prendra en compte toutes les demandes et reviendra à la rentrée de septembre 2015 avec un agenda social à soumettre aux organisations syndicales.**

Bref, une réunion pour rien ce 1^{er} juillet 2015 !...



SALAIRES EMPLOI SERVICE PUBLIC

Exprimez-vous !

Depuis de trop longues années, la situation de la Fonction publique se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice.

Les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir.

Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

Il est urgent d'opérer d'autres choix !

Pour y contribuer, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement.

Nous vous invitons donc à prendre quelques instants pour répondre à ces questions.

Notre force, c'est le nombre. Exprimez-vous !

1. Le gouvernement considère que le gel du point d'indice est un effort que les agents de la Fonction publique doivent consentir pour le redressement de la situation économique du pays.

Pensez-vous au contraire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires, ce qui passe notamment par une augmentation de la valeur du point d'indice ?

Oui Non

2. Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisants pour assurer les missions de service public ?

Oui Non

3. Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ?

Oui Non

4. Les réformes en cours (réforme territoriale, Santé, réforme de l'État...) vous semblent-elles susceptibles :

- d'améliorer le service rendu aux usagers ?

Oui Non

- d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

Oui Non

Grade : Etablissement :

.....Département :

A remettre à un militant de votre connaissance. Merci pour votre participation !



Commission Paritaire Nationale **DES CABINETS DENTAIRES LIBÉRAUX** **Compte rendu de la réunion du 16 juillet 2015**



Le jeudi 16 juillet 2015, à partir de 9H30, s'est réunie la CPN de la branche des cabinets dentaires libéraux au siège de la CNSD.

Ont participé pour le collège « salariés » : la CFDT, la CGT, FO et la FNISPAD.

A l'ordre du jour :

- ▶ 1. Approbation du compte rendu de la commission du 25 Juin 2015,
- ▶ 2. Complémentaire santé : compte rendu de la commission des offres du 9 juillet 2015,
- ▶ 3. Permanence de soins : proposition de la CNSD,
- ▶ 4. Commission d'interprétation.

Discussion - compte rendu :

Le compte rendu de la CPN du 25 Juin 2015 est adopté, à l'exception de FO et de la CGT excusées (actions interprofessionnelles et intersyndicales).

Présentation des propositions retenues par la commission des offres relatives à la complémentaire santé.

Sur les 13 candidatures, 4 ont été retenues éligibles. Une seconde réunion de ladite commission est fixée au 3 septembre prochain. Une nouvelle présentation est prévue lors de la CPN du 9 Septembre pour décision de la branche.

Concernant les permanences de soins visées au point 3 et conformément au Décret n°2015-75 du 27 janvier 2015 relatif à l'organisation de la permanence des soins des chirurgiens-dentistes en ville et des médecins dans les centres de santé (JO du 29/01), la CNSD, principal syndicat « employeurs » propose aux organisations syndicales des modifications de l'article 6.1 sur la durée du travail. Afin de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation, il est prévu l'instauration de gardes et d'astreintes et leur indemnisation. Celle-ci est mise en discussion et pour un premier avis.

Pour la garde, la CNSD propose 150 % effectués un dimanche et un jour férié. Le collège « salariés » propose 200 %. Un premier désaccord est constaté.

Pour les astreintes il est proposé 10 % comme indemnité forfaitaire. Le collège « salariés » dont la CGT propose 25% l'équivalent à 15 minutes par heure d'astreinte comme dans la fonction publique hospitalière. Nouveau désaccord du collège patronal.

Ce point sera de nouveau présenté à la CPN de septembre. Les organisations syndicales sont priées de faire remonter leurs propositions mais c'est loin d'être gagné.

Enfin, concernant la commission d'interprétation et s'agissant d'un contentieux individuel, elle rappelle sa mission conventionnelle en rappelant que l'assistante dentaire assume ses tâches sous la responsabilité et le contrôle effectif du chirurgien-dentiste employeur (annexe I de la CCN des cabinets dentaires).

LES SALAIRES APPLICABLES AU 1^{er} JUIN 2015 DANS LES CABINETS DENTAIRES LIBÉRAUX

Personnel d'entretien : 9,61 € / heure	
Personnel administratif	Réception : 9,61 €
	Secrétaire technique : 10,85 €
Personnel technique	Aide dentaire : 9,90 €
	Assistante dentaire : 10,95 €
Prothésiste dentaire de laboratoire	Niveau 1 : 10,20 €
	Niveau 2 : 12,87 €
	Niveau 3 : 15,89 €
	Niveau 4 : 17,29 €
Personnel en formation : 8,65 €	Secrétaire ST : 8,65 €
	Aide dentaire : 8,65 €
	Assistante dentaire : 8,65 €
Les personnels en formation sont pris en charge à hauteur de 90 % du SMIC pour les moins de 26 ans et à 100 % du SMIC : (9,61 €) pour les plus de 26 ans. Prime de secrétariat : 168,00 € mensuels, soit 10 % du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire.	



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 15 MARS 1966

COMMISSION PARITAIRE DE NÉGOCIATION
DU 10 JUILLET 2015



Approbation du relevé de décisions de la CNPN du 29 avril 2015 :

Après quelques modifications apportées par CGT, CFE-CGC et FO, le relevé de décisions est adopté.

FO lit une déclaration liminaire à propos du projet d'un nouveau socle conventionnel et appelle les autres organisations syndicales à ne pas rentrer dans la négociation sur le texte qui sera déposé par la FEGAPEI et le SYNEAS.

La CGT lit la déclaration intersyndicale (CGT, FO, SUD) du 5 juin 2015, rappelle qu'à l'appel de cette même intersyndicale, 25 000 salarié-e-s étaient dans la rue, le 25 juin, sur tout le territoire français.

Silence des employeurs...

La CGT partage les propositions de FO notamment sur la défense et l'amélioration de la CCNT 66, notre opposition aux politiques d'austérité et la dénonciation de la CCNT 66. Mais contrairement à FO, la CGT porte comme revendication une Convention Collective Unique et Étendue de haut niveau répondant aux besoins des salarié-e-s. La CGT est inquiète car les organisations syndicales d'employeurs FEGAPEI et SYNEAS utilisent les mêmes méthodes que la FEHAP lors de la dénonciation de la CCNT 1951 (tour des régions, accords de méthode, réunions bilatérales...).

La CGT rappelle que l'intersyndicale CGT, FO, SUD pesant 57,38 % de la représentativité, les organisations syndicales d'employeurs seront donc bien obligées d'en tenir compte pour négocier.

Copil santé - Validation de la communication paritaire sur les résultats de l'enquête Technologia :

Malgré l'opposition des organisations syndicales employeurs, la délégation CGT a toujours travaillé au sein de la CNPTP pour obtenir la diffusion de la TOTALITE des résultats de l'enquête Technologia. La

CGT s'est donc abstenue, avec FO et SUD, car seule une synthèse de l'enquête sera diffusée, sous format papier et électronique, à raison de deux exemplaires par établissement (1 pour l'employeur ; 1 pour les instances représentatives du personnel).

Point d'étape sur le plan d'actions proposées par la CNPTP pour réduire les absences maladie et les accidents du travail :

Plusieurs pistes ont été proposées par le COPIL, à savoir :

- ➔ Construction d'une démarche organisée et partagée ;
- ➔ Évaluation de la charge de travail ;
- ➔ Travail de soutien aux équipes ;
- ➔ Reconnaissance et sens du travail ;
- ➔ Articulation entre temps personnel et professionnel.

La démarche « Plan d'actions » devra satisfaire au déroulé suivant :

- ➔ Problématiques constatées en lien avec l'enquête : susciter le questionnement et amener le lecteur à se poser les bonnes questions ;
- ➔ Objectifs du plan d'actions ;
- ➔ Plans d'actions ;
- ➔ Moyens à mettre en œuvre, notamment sous la forme de recommandations de bonnes pratiques ;
- ➔ Bénéfices attendus pour chaque plan d'actions proposé, conditions de réussite.

La CGT affirme que le seul plan d'actions dans les établissements ne peut suffire et qu'il est indispensable d'apporter des améliorations par des avenants à la CCNT 66. La CGT indique que la pénibilité dans notre secteur doit être reconnue par :

- ➔ le salaire,
- ➔ des repos compensateurs supplémentaires,

→ des mesures de retraite anticipée.

Après débat, il est décidé de mandater la CNPTP pour lister les items en distinguant notamment :

- le plan d'action dans les établissements,
- les points à amener à la négociation en CNPN,
- Les points à soumettre aux autorités de contrôle et de tarification et qui seront à valider en CNPN.

La CGT demande que les points qui supposent des engagements des financeurs fassent l'objet d'une adresse paritaire. Ce point n'a pu être tranché dans le débat. Il en résulte qu'il appartiendra à la CNPN de le faire.

Le SYNEAS et la FEGAPEI demandent que le COPIL développe et précise les items.

La méthodologie est adoptée à l'unanimité. La CGT s'en félicite.

Prévoyance : point d'étape sur la procédure de mise en concurrence des organismes :

Sept organismes ont demandé à obtenir le cahier des charges complet :

MALAKOFF-MEDERIC, ADEIS, MUTEX, AG2R, OCIR, Mutuelle Générale Affaires Sociales, AGRICA.

Une question juridique doit faire l'objet d'une saisie d'un cabinet spécialisé, à savoir le statut de MUTEX. Un projet de communication travaillé en bureau de la CNPTP sera soumis et validé par mail.

La CGT demande que la délégation à la CNPTP soit portée au nombre de quatre personnes par organisation syndicale. Après interruption de séance, la délégation employeurs propose trois personnes par organisation syndicale pour la seule année 2015, dans l'attente d'un mandat et de l'étude de la charge de travail à venir...

La CGT, FO et SUD trouvent cette proposition très insuffisante vu qu'il ne reste que 4 mois pour l'année 2015, et demandent un effort aux employeurs. La délégation employeur répond partiellement et temporairement à la demande : ce sera 3 personnes par organisation syndicale jusqu'au mois de juin 2016.

Statut des négociateurs :

Les organisations employeurs annoncent que cette question pourra être traitée dans le cadre d'un accord de méthode et la négociation du nouveau cadre conventionnel.

La CGT, FO et SUD s'élèvent contre cette position qui s'apparente à un chantage. La CGT indique qu'elle consultera ses instances pour savoir si elle participera à une négociation à partir d'une proposition de nouveau socle conventionnel. La CGT ne négociera pas dans le cadre de l'adaptation à la politique de rigueur. Elle rappelle le principe d'égalité des parties dans une négociation paritaire. La partie employeur ne peut imposer ses conditions, son texte dans une négociation.

La négociation des moyens et des droits pour les négociateurs est prévue par le législateur et doit se faire d'une manière pérenne et dans un cadre distinct des autres sujets.

La CFDT est favorable à un accord de méthode et demande aux employeurs d'en préciser le contour.

La CGC dit qu'un accord à durée déterminée pour le statut des négociateurs « *c'est mieux que rien...* »

La CGT indique que la méthode employée par le SYNEAS et la FEGAPEI est en tout point similaire à celle employée par la FEHAP pour la CCNT 51. Elle rappelle à nouveau que les organisations syndicales CGT, FO, SUD réunies représentent 57,38 % des voix et que l'employeur ne peut envisager une négociation sans en tenir compte !

SYNEAS et FEGAPEI remettront cette question (accord de méthode) à l'ordre du jour de la prochaine CNPN CCNT 66 prévue début octobre 2015.

Ordre du jour de la prochaine CNPN du 5 octobre 2015 :

- Statut des négociateurs,
- Politique salariale,
- Prévoyance organismes recommandés,
- Copil santé,
- Accord de méthode.



BON DE COMMANDE

A retourner avant le 7 novembre 2015

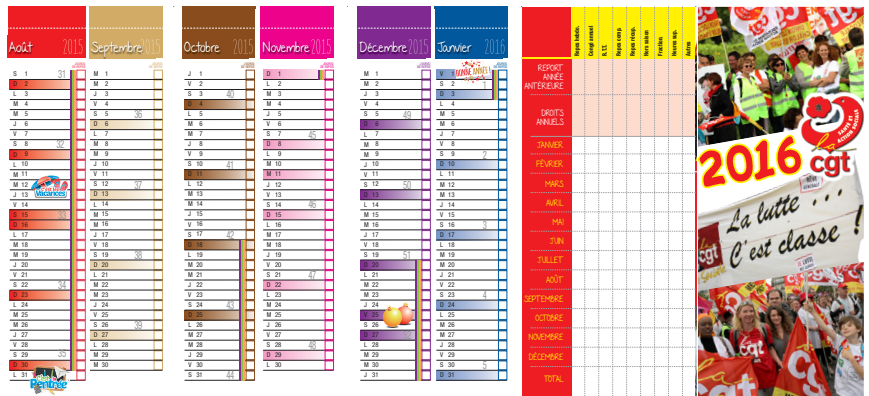
Calendrier 2016

Format accordéon 5 faces r°/v° (L68 x H155 mm)

TARIFS :

- 100 exemplaires : 18.50 €
- 250 exemplaires : 32 €
- 500 exemplaires : 50 €
- 1 000 exemplaires : 98 €

Tarifs frais de port inclus.



Merci de remplir lisiblement :

COORDONNÉES DU SYNDICAT

NOM :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Téléphone :

Email :@.....

LIEU DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENT DU SYNDICAT)

NOM :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Téléphone :

Email :@.....

Nombre d'exemplaires commandés : soit euros

Règlement par chèque : Banque chèque n°

Bon de commande à nous retourner par courrier accompagné de votre chèque de règlement à :

Fédération Santé Action Sociale - Secteur communication
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

Attention : aucune commande ne pourra être honorée sans chèque.

CONVOCATION DU COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UFSP LE 3 NOVEMBRE 2015

Deux ans après le Congrès de BALARUC, sur demande de la CEF du 2 juillet 2015, l'UFSP organise son Comité Général

le 3 novembre 2015 ; ce sera l'occasion de dresser un premier bilan de notre activité.

Les syndicats du champ de la Santé Privée sont donc convoqués pour ce Comité Général. Suite à la proposition de la CE de l'UFSP et validée par la CEF, il y aura 65 camarades mandaté-e-s par les régions et 27 membres de droit, c'est à dire les 27 membres de la CE de l'UFSP qui n'auront qu'une voix consultative.

L'ordre du jour portera d'une part sur l'activité revendicative de notre secteur en lien avec le déploiement de l'activité de la CGT et d'autre part sur la présentation aux syndicats du nouveau Secrétaire Général de l'Union Fédérale de la Santé Privée élu par la Commission Exécutive des 10 et 11 juin 2015.

➔ Nous avons besoin d'une Union Fédérale dynamique et utile aux syndicats, aux syndiqué-e-s, permettant d'unir nos forces pour faire obstacle aux mauvais coups et conquérir de nouveaux droits.

L'envoi du bulletin d'inscription et du nombre de délégués-es par département se fera fin de semaine 36.





*Retrouvez toute l'actualité
de la Santé et de l'Action Sociale
sur le site fédéral*



www.sante.cgt.fr